

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 06 Juillet 2023

Délibération n°20230706_07

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 44

Suppléants : 4

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 56**

- dont « pour » : 39

- dont « contre » : 7

- dont « abstention » : 10

**Objet : PROJETS STRUCTURANTS/CONTRAT TRIENNAL DEPARTEMENTAL 2022-2024 :
validation du projet à inscrire**

Le jeudi 06 Juillet 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29 Juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MANSLE-LES-FONTAINES.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy - TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAUDAUD Gérard – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTELE Maryse - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1-RAMEZI Christelle suppléante PINEAU Francine
- 2-CHOLEWKA Marie suppléante de BOUYSSSET Céline
- 3-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine
- 4-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

- 1-FLAUD Yves pouvoir à COMBAUD Renaud
- 2-KAUD Pascal pouvoir à CROIZARD Christian
- 3-PAPILLAUD Sonia pouvoir à LACROIX Aurélie
- 4-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent
- 5-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno
- 6-MAHÉ Jacques pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
- 7-CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella pouvoir à FOURÉ Brigitte
- 8-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents : COMBAUD Alain – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle-
CRINE Jean-Jacques – DURAND Jean-Louis - BORDES Jean-Jacques – TEILLET Anne – MARCELIN Céline -
CHARRIAUD Sébastien – PINTUREAU Romain – SEVRIT Raymond – JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : PROJETS STRUCTURANTS/CONTRAT TRIENNAL DEPARTEMENTAL 2022-2024 : validation du projet à inscrire

Vu la décision modificative n°2 en date du 21 octobre 2022 du Département de la Charente attribuant un financement départemental à la communauté de communes dans le cadre d'un contrat spécifique d'intérêt départemental en vue de financer le projet de stade d'eau vive à Mansle-les-Fontaines,

Vu la proposition du bureau communautaire en date du 05 juin 2023,

Monsieur le Président précise que le Département de la Charente s'est engagé à soutenir la communauté de communes pour réaliser un stade d'eau vive à Mansle-les-Fontaines, projet jugé d'intérêt départemental et régional.

Lors de sa séance plénière du 21 octobre 2022, le Département a alloué à la Communauté de communes la somme totale de 655 410 €, réparties sur 2 programmes départementaux, à savoir :

- 300 000 € sur le fonds d'aide aux investissements structurants
- 355 410 € sur le futur contrat territorial 2022-2024

Il appartient désormais à l'assemblée délibérante de la communauté de communes de délibérer sur l'inscription du projet de création de stade d'eau vive au contrat triennal départemental 2022-2024.

Monsieur le Président précise par ailleurs qu'une démarche collective est pilotée à l'échelle départementale, associant les services du Département et les EPCI, en vue d'inscrire au CPER 2023-2027 des projets charentais autour de la valorisation du fleuve Charente.

Monsieur le Président a rappelé le contexte et l'état d'avancement du projet, en précisant que les études préliminaires vont être prochainement réalisées sur la base d'un projet 100 % artificiel au vu des prescriptions formulées par la DDT de la Charente.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à la majorité décide :

- **D'APPROUVER l'inscription du projet de stade d'eau vive, en tant que projet structurant pour la Charente, au titre du contrat triennal départemental 2022-2024 ;**
- **D'APPROUVER la poursuite des études ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches et à signer tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,



**Le Président,
Christian CROIZARD**